

Rapport du Président de l'IRE sur les activités disciplinaires pour la période du 1er juin 2006 au 31 mai 2007

Les activités disciplinaires de l'exercice sous revue se résument comme suit :

	<u>06/07</u>	<u>05/06</u>	<u>04/05</u>
INSTRUCTIONS EN COURS DE LA PÉRIODE PRÉCÉDENTE :	2	4	-
INSTRUCTIONS DÉBUTÉES AU COURS DE LA PÉRIODE :			
• initiative du Procureur d'Etat :	-	1	4
• plainte de tiers :	1	-	2
• recommandation de la CCQ :	-	-	3
• initiative du Président de l'IRE :	-	3	1
Sous total	3	8	10
INSTRUCTIONS CLÔTURÉES AU COURS DE LA PÉRIODE :			
• Sans suite :	-	-	2
• Avertissement et/ou contrôle qualité rapproché :	-	2	3
• Transfert au Conseil de discipline :	-	4	1
Total des instructions clôturées au cours de la période :	-	6	6
TOTAL DES INSTRUCTIONS EN COURS AU 31 MAI 2007 :	3	2	4

LE CONSEIL DE DISCIPLINE

Le 27 avril 2006, une affaire, introduite à la requête du Procureur d'Etat pour violation de l'article 9-1 de la loi modifiée du 28 juin 1984 portant organisation de la profession de réviseur d'entreprises concernant la déclaration de transactions susceptibles d'être liées au blanchiment d'argent, a été exposée devant le Conseil de discipline. Le 15 juin 2006, le Conseil de discipline a déclaré l'action disciplinaire non justifiée et renvoyé le cité sans sanction, ni dépens. Le Procureur d'Etat n'a pas relevé appel de ce jugement. Le jugement est disponible sous une forme anonyme sur le site Internet de l'IRE.